

**L'ÉTÉ DE LA BIODIVERSITÉ.** Observons de plus près les milieux naturels de Bourgogne.

# Fleuves et rivières : la Bourgogne se la coule douce

Dans les vallées alluviales, divagations répétées et crues des fleuves et des rivières ont donné naissance à une mosaïque de milieux accueillants une riche biodiversité.

La Bourgogne est irriguée par un réseau dense de fleuves et de rivières. Entre le Morvan, l'Auxois et la Haute-Côte se localise "la ligne de partage des eaux" de trois grands bassins versants : le bassin de la Loire s'évacue vers l'océan Atlantique, celui de la Saône vers la mer Méditerranée et celui de la Seine vers la Manche.

## Redonner aux fleuves un espace de liberté

Le programme européen Loire Nature, conduit par le Conservatoire et la fondation WWF, a permis de restaurer, d'entretenir et d'acquérir des espaces sensibles en val de Loire. Ces actions ont notamment contribué au retour du castor, commun il y a plusieurs siècles et qui avait disparu. Aujourd'hui, il peut être aperçu sur la réserve naturelle du val de Loire, dans la Nièvre.

## Des dangers multiples

De nombreuses espèces végétales et animales présentes dans ces milieux sont classées "d'intérêt européen" du fait de leur rareté et de leur vulnérabilité. Certaines sont menacées par les divers aménagements qui modifient le fonctionnement naturel du cours d'eau, par les pollutions agricoles, domestiques, industrielles ou encore par les sécheresses occasionnelles.

## La Basse vallée du Doubs

Depuis le massif jurassien où il prend sa source, le Doubs débouche à Dole dans la plaine du Finage où il forme de nombreux méandres, bras morts, îles



Vue aérienne d'un ancien méandre de la Saône à Esbarres. Photo Daniel Sirugue

## Bras morts, forêts alluviales et grèves sableuses sont dus aux divagations répétées et aux crues parfois spectaculaires

et grèves. Ce dessin fluvial est favorable à une ripisylve (bande boisée des bords de rivière qui fixe les berges et épure les eaux) et à des pâ-

quiers (prairies inondables pâturées) caractéristiques d'un écosystème extrêmement varié. La Basse vallée du Doubs abrite plus de 160

espèces d'oiseaux. Le petit nénuphar est présent dans les mortes et sur les grèves on peut voir le saule drapé (une espèce montagnarde qui se trouve ici en limite de son aire de répartition).

Un sentier découverte de 7 km (soit 2 h 30 de promenade) est accessible en permanence. Les saisons les

plus favorables sont le printemps et l'automne

**RENSEIGNEMENTS** Auprès de la mairie de Longepierre (03.85.49.12.43) ou du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, tél. : 03.80.79.25.99, [espacesnaturelsbourgogne@wanadoo.fr](mailto:espacesnaturelsbourgogne@wanadoo.fr)

## LES ARRÊTÉS DE PROTECTION DE BIOTOPES

Vingt-quatre arrêtés de protection de biotopes ont été pris en Bourgogne : 7 en Côte-d'Or, 4 dans la Nièvre, 3 en Saône-et-Loire, 10 dans l'Yonne. L'arrêté de protection de biotopes a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. C'est le cas par exemple du faucon pèlerin. Pris par le préfet de département, cet arrêté établit les mesures d'interdiction ou de réglementation des activités pouvant porter atteinte au milieu. Pour les secteurs de la basse vallée du Doubs concernés, l'arrêté prévoit d'interdire notamment :

- ➔ la destruction des haies, bosquets, roselières, mégaphorbiaies et arbres isolés
- ➔ les pompages autres que ceux destinés à l'alimentation
- ➔ la circulation des véhicules à moteur en dehors des chemins carrossables notés sur la carte
- ➔ l'accès à toutes les grèves et îles.

**INFOS** Consulter le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) : <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/arrete-de-protection-de-biotope-r359.html>

